



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 42535

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'urgence de la mise en place d'une politique nationale ambitieuse pour le service public d'éducation. 6 300 enseignants, 30 000 surveillants et éducateurs ont disparu des lycées et des collèges. Une chute de plus de 30 % est enregistrée en ce qui concerne les recrutements de professeurs, de conseillers d'orientation psychologues, de conseillers principaux d'éducation. Les départs en retraite s'accroissent. 16 619 professeurs du second degré partiront en 2005 alors que 11 200 recrutements sont prévus pour 2004. Près de 10 000 enseignants partiront en 2006, plus de 21 000 en 2007 alors que le budget 2005 prépare une nouvelle suppression d'emplois de plus de 5 000 professeurs. La violence ne baisse pas dans les établissements, et il est évident que le manque de 30 000 adultes dans les établissements ne permet pas d'accomplir une tâche éducative déjà difficile. De nombreux secteurs privés et publics appellent déjà l'attention sur la pénurie de diplômés. Moins de diplômés, moins d'universitaires, annoncent le sacrifice de l'avenir des jeunes, c'est un coup dur porté à la recherche et au développement des technologies. Les syndicats enseignants soulignent l'importance de former des équipes pédagogiques et éducatives complètes capables de travailler collectivement pour encadrer les élèves. Ils s'étonnent de l'absence de création de poste de conseillers d'orientation psychologues, de conseillers principaux d'éducation, d'assistantes sociales et d'infirmières. Le projet de décentralisation se décharge de 90 000 techniciens, ouvriers et personnel de service auprès des collectivités territoriales. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre notamment au niveau des remplacements des postes d'enseignants supprimés, du nombre de recrutements aux concours et du manque d'adultes dans les établissements.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'une politique générale de maîtrise des dépenses de l'État, la loi de finances pour 2004 confirme la priorité donnée à l'éducation, la progression réelle du budget de l'enseignement scolaire étant de 2,8 % par rapport à 2003. Les effectifs d'enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques affectant à la rentrée 2004 le premier degré (+ 53 400 élèves) et le second degré (- 34 000 élèves). Ainsi, les mouvements d'emplois à la rentrée 2004 s'équilibreront entre, d'une part, la création de 1 460 emplois dans le premier degré et de 40 emplois de personnels d'éducation, 90 emplois de direction et d'inspection et, d'autre part, la suppression de 1 610 emplois d'enseignants du second degré. Cette dernière mesure intervient au terme d'une période où des emplois étaient créés malgré les baisses d'effectifs scolarisés. Les moyens ainsi définis doivent permettre d'accompagner les évolutions démographiques prévues comme les évolutions qualitatives souhaitables dans le souci d'une meilleure efficacité et d'une meilleure équité du service public. Pour répondre aux besoins des établissements scolaires du premier comme du second degré, la loi de finances 2004 a prévu, d'une part, la consolidation au 1er janvier 2004 de la création de 20 000 postes d'assistants d'éducation au titre de l'année scolaire 2003/2004 dont 9 000 assistants d'éducation au titre du remplacement des MI/SE et, d'autre part, la création de 13 000 postes d'assistants d'éducation à la rentrée 2004 dont 9 000 assistants d'éducation au titre du remplacement des MI/SE. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche pourra donc effectuer de nouveaux recrutements d'assistants d'éducation à compter de septembre 2004. Cependant, en raison du contexte budgétaire, aucune mesure de création d'emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux n'a pu être inscrite dans la loi de finances 2004. Il convient néanmoins de souligner que le service de promotion de la santé et le service social en faveur des élèves ont été exonérés des réductions d'effectifs visant à maîtriser la dépense publique. Compte tenu de la baisse de la démographie scolaire au plan national, l'absence de moyens supplémentaires à la rentrée 2004 ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le suivi des élèves. Enfin, s'agissant du transfert des personnels TOS, il a paru cohérent, dans le cadre des nouvelles mesures de décentralisation envisagées, de mettre à la disposition des collectivités territoriales, déjà compétentes en matière de constructions scolaires, les personnels de l'éducation nationale chargés de l'entretien des bâtiments et du fonctionnement des services de restauration et d'hébergement.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42535

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4859

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7170